

Le Conseil de Développement du Pays du Giennois

Il s'agit d'une instance de consultation de la société civile du territoire. Constitué depuis le 19 novembre 2014, pour la mandature 2014-2020, il a pour mission de participer à l'évaluation des actions du Pays et d'être force de propositions.

C'est dans ce cadre que les membres se sont saisis de la question de la mobilité sur le territoire du Pays du Giennois.



Objectifs de l'enquête

Identifier les besoins et les attentes des acteurs du Pays du Giennois (élus, chefs d'entreprises et habitants) afin de proposer des solutions visant à améliorer la mobilité de tous.

Table des matières

<i>I- La mobilité un enjeu primordial pour le Pays du Giennois</i>	3
<i>II- Méthodologie de l'enquête et échantillonnage</i>	4
Enquête à destination des élus	5
Enquête à destination des chefs d'entreprises	6
Enquête à destination de la population	7
<i>III- Une répartition inégale des modes de transport sur le territoire du Pays du Giennois</i>	10
La domination de la voiture personnelle	10
Les autres modes de transports peu utilisés	12
<i>IV- Une méconnaissance de l'offre de transport existante sur le territoire</i>	13
Le réseau Rémi	13
Créer ou faire la promotion d'outils existants au niveau local	14
<i>V- Développer les transports en commun interterritoriales et extraterritoriales</i>	16
Développer et conforter les réseaux de communication extraterritoriales : le train	17
Améliorer la connexion entre les communes du Pays du Giennois	20
<i>VI- Le vélo pour le tourisme ou pour les loisirs une question à approfondir</i>	21
<i>VII- Conclusion</i>	23

I- La mobilité un enjeu primordial pour le Pays du Giennois

Situé dans le Département du Loiret, le Pays du Giennois compte près de 46 000 habitants répartis dans 31 communes. Le territoire regroupe deux communautés de communes : Communauté de communes Berry Loire Puisaye, Communauté de communes Giennoises.

Le territoire, où la densité de population est faible, se trouve éloigné des grandes aires dynamiques que sont Orléans et dans une autre mesure Paris. Ce qui l'a conduit à développer des stratégies pour être autonome et faciliter son bon fonctionnement.

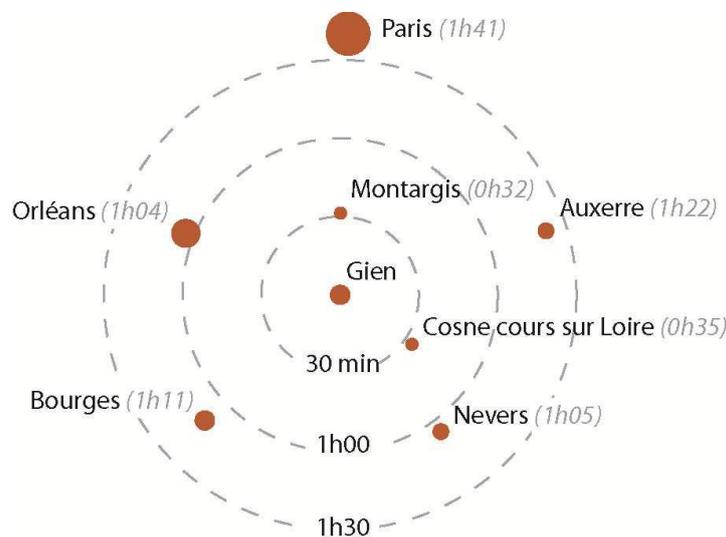


Figure 1 - Distance temps avec les autres pôles urbains (en voiture à partir de Gien).
Source SCOT du Pays du Giennois.

Le diagnostic du SCOT du Pays du Giennois révèle des difficultés importantes en termes de mobilité, notamment pour les transports en commun.

« Si le Pays du Giennois veut conserver son autonomie et un fonctionnement pérenne, il lui sera nécessaire de trouver dans son développement les conditions d'une bonne accessibilité sans en faire un territoire dortoir » - SCOT du Pays du Giennois 2016.

Conscients des enjeux que représente la mobilité pour le territoire et suite à « l'atelier 360 », organisé le 23 janvier 2018 à Gien, pour l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Centre-Val de Loire, les membres du Conseil de Développement ont décidé de travailler sur la question de la mobilité sur leur territoire.

II- Méthodologie de l'enquête et échantillonnage

Envisager le devenir de la mobilité sur territoire du Pays du Giennois passe dans un premier temps par le recensement des besoins de la population locale. C'est pourquoi, l'idée de réaliser une enquête mobilité à l'échelle du Pays du Giennois s'est imposée afin d'avoir une première approche des besoins de la population locale.

L'enquête mobilité a été réalisée entre le mois d'août 2018 et le mois de janvier 2019. En réalité, il ne s'agit pas d'une enquête mais de trois enquêtes.

Trois questionnaires différents ont été réalisés : un questionnaire à destination des élus du territoire, un questionnaire à destination des chefs d'entreprises et un à destination des habitants.

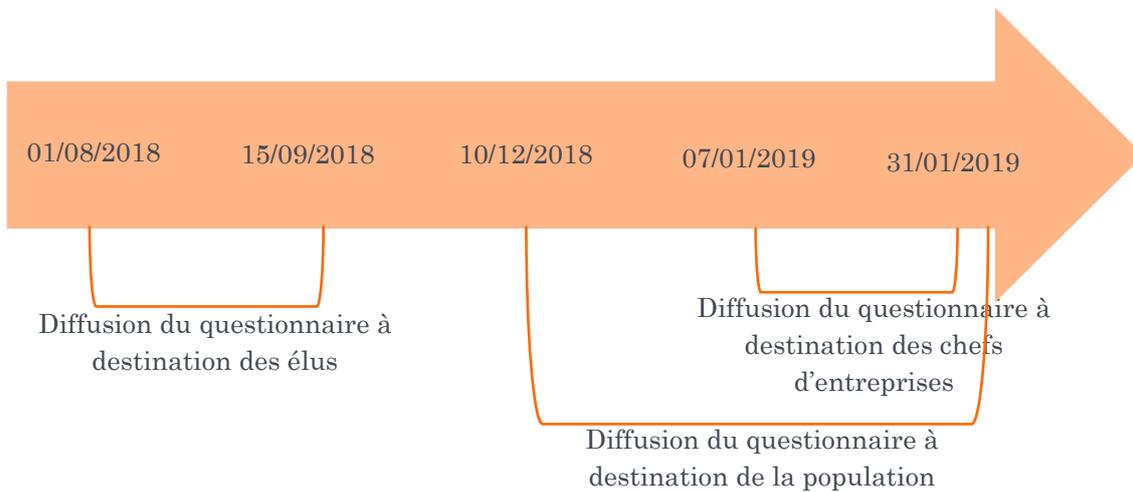


Figure 2 – Calendrier de diffusion des questionnaires

	Questionnaire élu	Questionnaire population	Questionnaire entreprise
Mode de diffusion	Entretiens téléphoniques Entretiens visuels	Facebook Site internet Entretiens individuels sur les marchés du Pays du Giennois	Envoi de courriels

Figure 3 – Moyens de diffusion des questionnaires.

Afin de recueillir les habitudes de déplacements, d'appréhender la connaissance des modes de transport disponibles sur le territoire et de connaître les attentes des personnes interrogées, lors de la conception du questionnaire plusieurs rubriques ont été identifiées selon le public cible. De plus le choix de l'échantillonnage a aussi été différent selon les questionnaires.

Enquête à destination des élus

Les 31 maires du Pays du Giennois ont été sollicités pour répondre à cette enquête au total 18 réponses ont été obtenues.

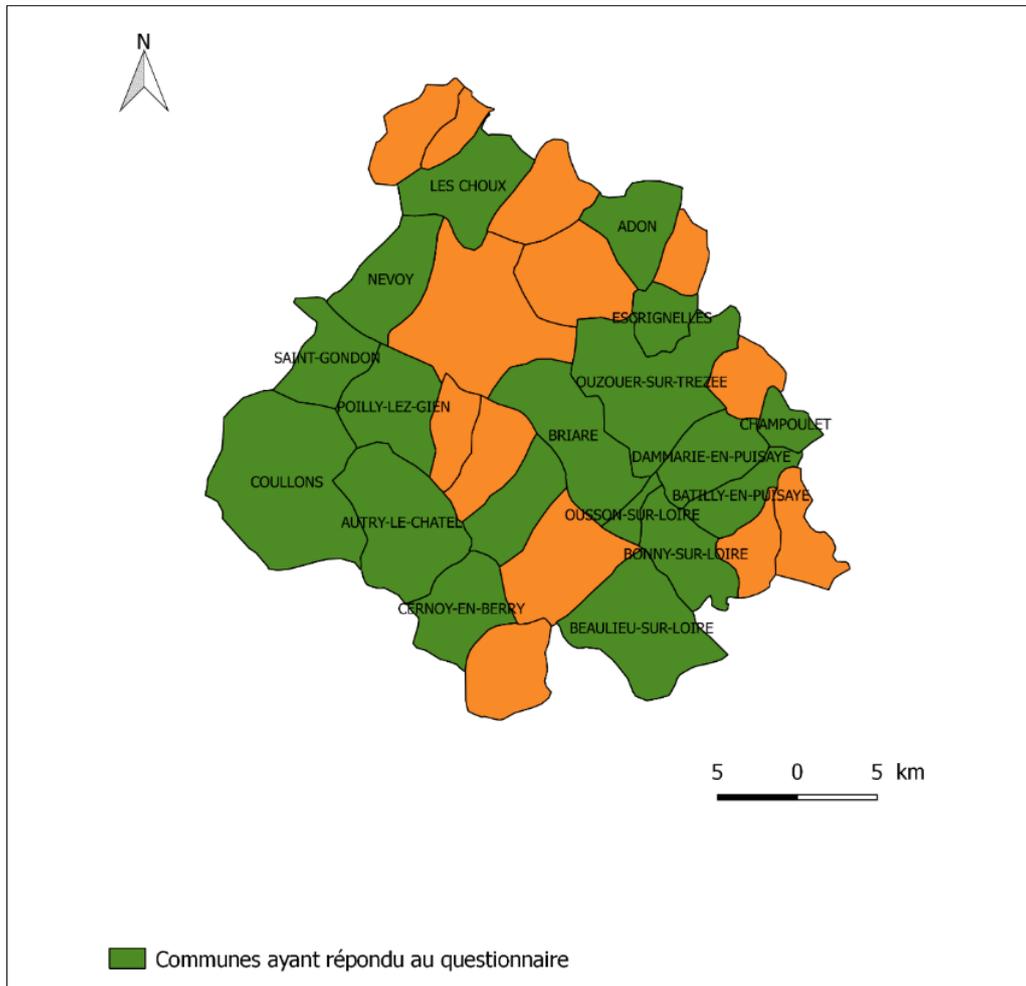


Figure 4 – Communes du territoire dont le Maire a répondu au questionnaire.

Le questionnaire se compose de questions sur les thèmes suivants :

- Les moyens de déplacements sur la commune
- Le tourisme à vélo
- Les transports en commun
- Le covoiturage
- Les attentes des élus

Enquête à destination des chefs d'entreprises

96 entreprises du Pays du Giennois ont été contactées par courriels. Il s'agit aussi bien d'entreprises industrielles que d'entreprises artisanales représentatives du tissu local.

Sur ces 96 entreprises 26 ont répondu au questionnaire.

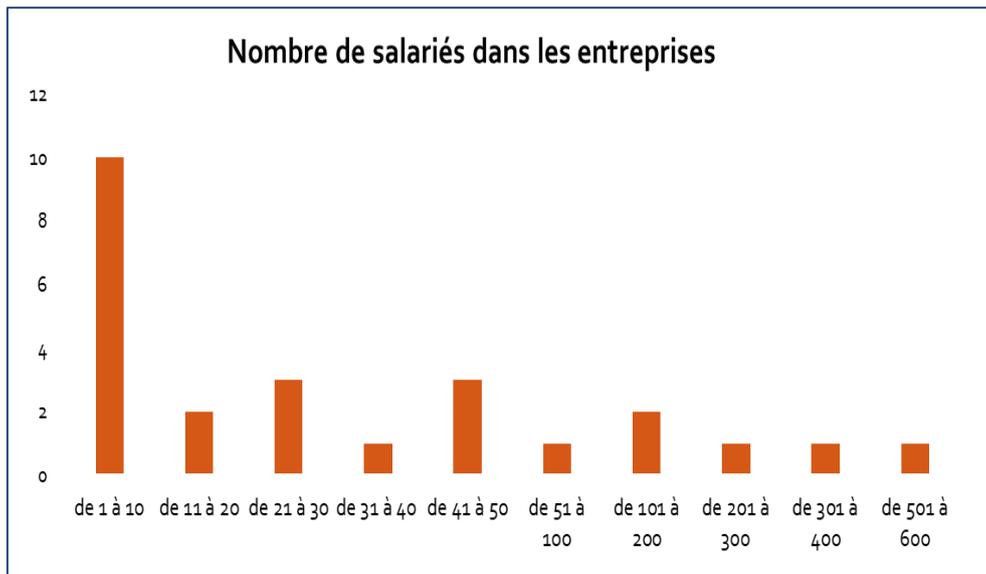


Figure 5 – Graphique sur le nombre de salariés des entreprises interrogées.

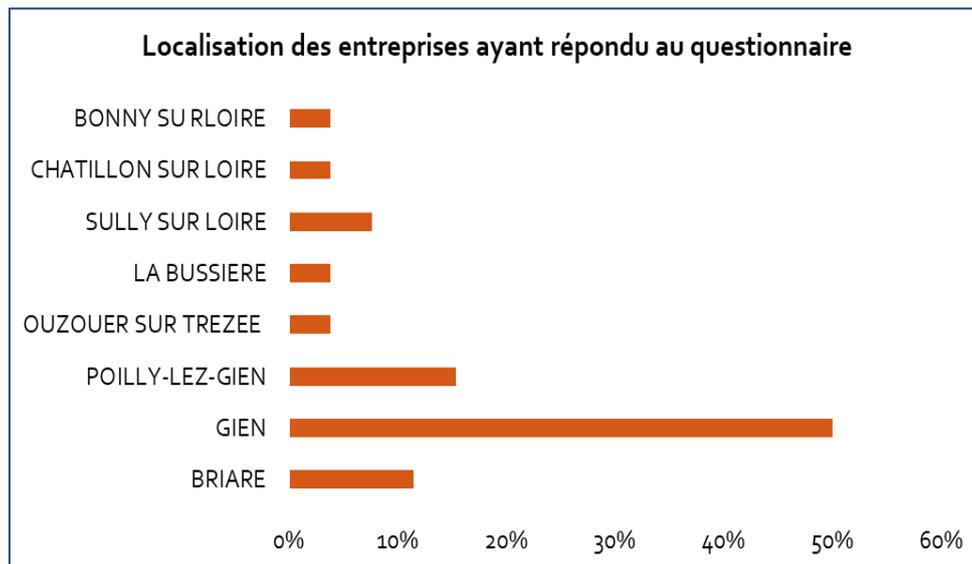


Figure 6 – Graphique sur la localisation des entreprises interrogées.

Contenu du questionnaire :

- Informations sur l'entreprise
- Les moyens de déplacements des salariés
- Les transports en commun
- Le covoiturage
- Les attentes des entreprises

Enquête à destination de la population

L'enquête mobilité a été diffusée sur l'ensemble du territoire du Pays du Giennois, au total 446 réponses ont été récoltées soit environ 1% de la population du territoire. De ce fait, l'enquête permet d'avoir une vue d'ensemble des besoins et des attentes de la population du territoire au niveau de la mobilité. Il est évident que ces résultats seront à approfondir à l'aide d'une étude mais ils permettent d'identifier des enjeux et de proposer des pistes d'actions à mettre en place.

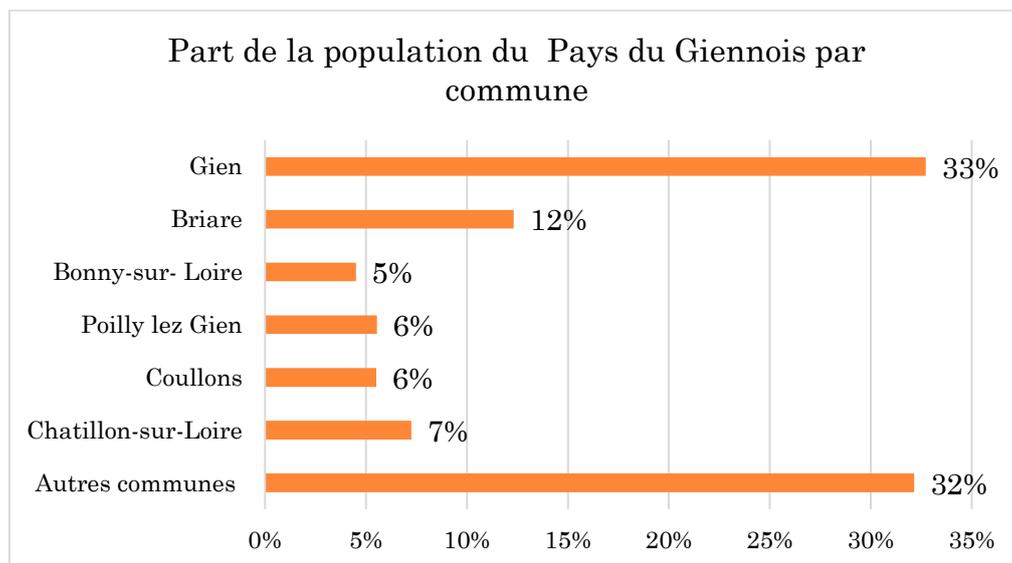


Figure 7 – Part de la population du Pays du Giennois par commune en 2018.

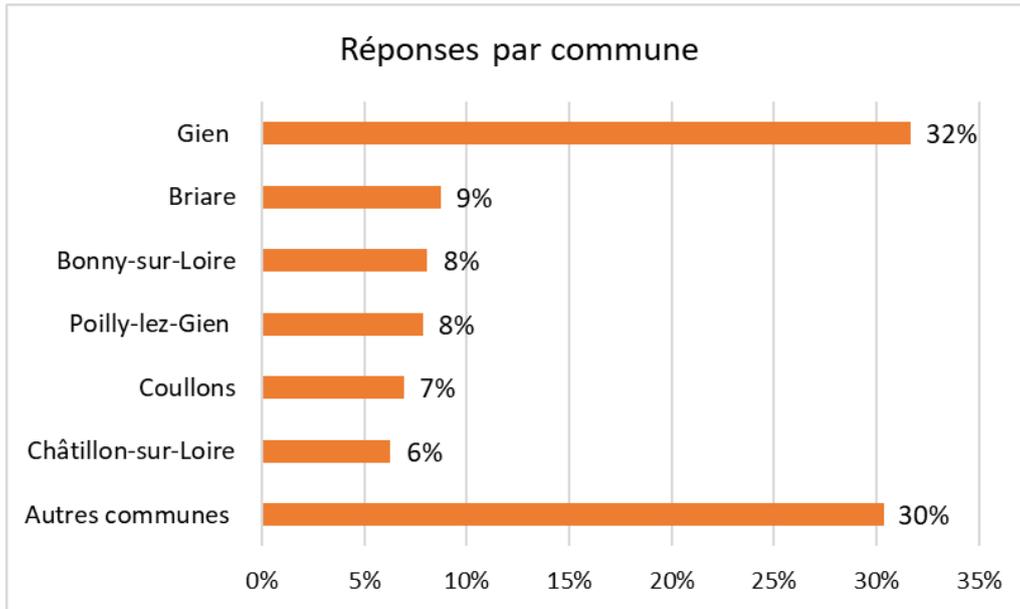


Figure 8 – Part des réponses par commune.

Les graphiques précédents montrent que la répartition sur le territoire des personnes ayant répondu est proche de la répartition de la population du Pays du Giennois. Il convient tout de même de noter une légère sous-représentation des habitants de la commune de Briare. En ce qui concerne la démographie, le graphique représentant les tranches d'âge des personnes interrogées est semblable à la pyramide des âges du territoire entre 1999 et 2011.

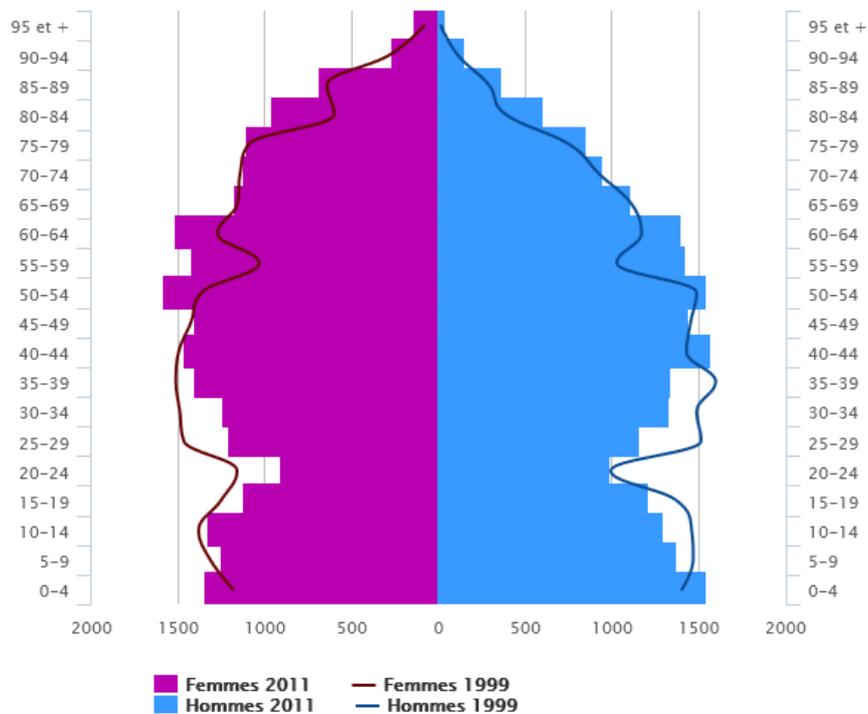


Figure 9 – Pyramide des âges du Pays du Giennois entre 1999 et 2011. Source « Diagnostic local de santé du Pays du Giennois »

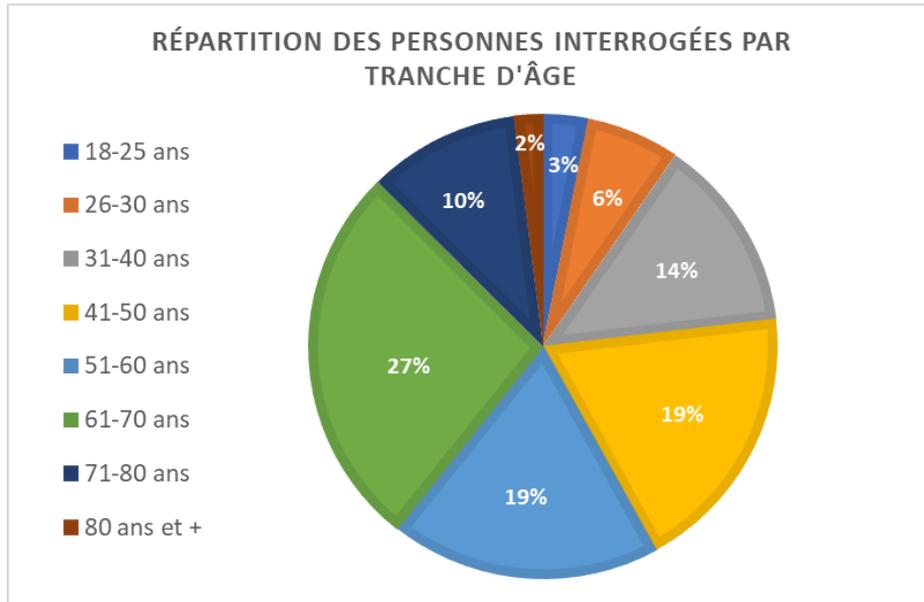


Figure 10– Graphique représentant les tranches d'âges des personnes interrogées.

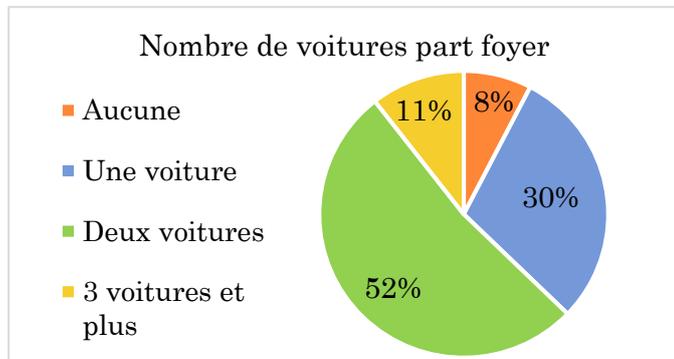
Contenu du questionnaire :

- Informations sur la personne interrogée
- Les habitudes de déplacements
- Les modes de transports
- Les attentes de la population

III- Une répartition inégale des modes de transport sur le territoire du Pays du Giennois

La domination de la voiture personnelle

Évoquer la question de la mobilité dans les territoires fait immédiatement surgir la question de la place de la voiture dans les déplacements. En 2017, le transport individuel en véhicule particulier est le moyen de transport le plus utilisé pour les déplacements sur le territoire national soit environ 80% des déplacements. Le territoire du Pays du Giennois ne fait pas figure d'exception concernant la place de la voiture dans les déplacements.



En ce qui concerne les déplacements des enfants suivant leur âge, d'après l'enquête 77% des parents amènent en voiture leurs enfants à la crèche ou chez une assistante maternelle. Même si la part de la voiture personnelle est toujours aussi élevée pour les trajets vers l'école primaire (51%) plus d'un quart des parents (26%) accompagnent leurs enfants à pied. Les déplacements vers le collège et le lycée se font en grande majorité (63%) en bus scolaire. Plus l'âge des enfants est bas plus les déplacements en voiture personnelle sont privilégiés.

	Déplacements			
	Domicile/travail	Vers les services publics	Pour les activités de loisirs	Vers les pôles de centralités ¹ du territoire
Voiture personnelle	68%	61%	54%	79%
Marche	14%	24%	19%	5%
Vélo	5%	9%	12%	3%
Véhicule deux-roues motorisé	3%	2%	3%	2%
Taxi	1%	1%	0%	1%
Réseau de bus Rémi	2%	1%	2%	4%
Covoiturage	3%	1%	4%	3%
Train	4%	1%	6%	3%

Figure 11– Tableau « Moyens de déplacements de la population »

¹ Gien, Briare, Beaulieu-sur-Loire, Châtillon-sur-Loire, Bonny sur Loire

Quels que soient les déplacements effectués la voiture personnelle est privilégiée par la population du Pays du Giennois. Les autres modes de transport sont peu utilisés voir pas du tout.

Les réponses des élus et des chefs d’entreprises établissent le même constat. A titre d’exemple environ 82% des élus estiment que les habitants utilisent leur voiture personnelle pour effectuer les trajets domicile / travail et 92% pour les trajets vers les pôles de centralité du territoire. (Les élus surévaluent l’utilisation de la voiture).

Les chefs d’entreprises pensent qu’environ 55% de leurs salariés se rendent au travail avec leur voiture personnelle. (Les chefs d’entreprise sous-évaluent l’utilisation de la voiture).

L’utilisation de la voiture personnelle est particulièrement élevée quand il s’agit de déplacements vers les pôles de centralité du territoire. Cela s’explique par l’importance des communes rurales à proximité des pôles de centralité et l’inadéquation de l’offre de transport public et les besoins de la population.

La faible densité du territoire du Pays du Giennois, son autonomie identifiée dans le SCOT, et les échanges avec l’extérieur favorisent l’usage de la voiture.

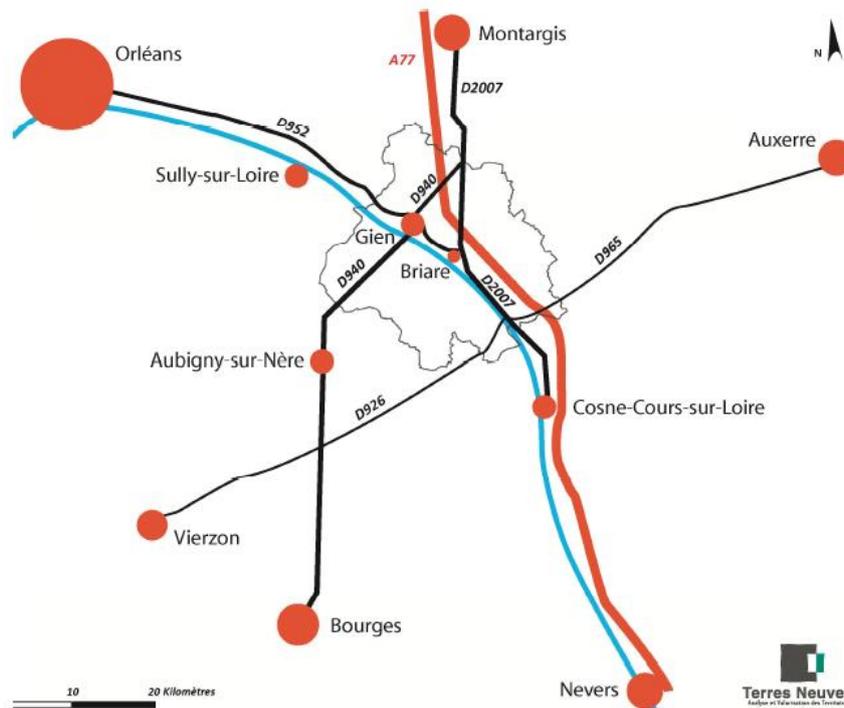


Figure 12– Principales liaisons extraterritoriales du Pays du Giennois. Source « SCOT du Pays du Giennois »

A l’inverse, dans les espaces urbains où la densité de population est importante l’usage de la marche et le développement d’une offre en transport public sont favorisés.

Les autres modes de transports peu utilisés

L'utilisation de la voiture personnelle se fait au détriment des autres modes de transport, à l'image du covoiturage, pourtant en pleine expansion au niveau national. Environ 77% des interrogés disent ne jamais pratiquer le covoiturage.

Le constat est identique pour le taxi, 86% des sondés déclarent ne jamais utiliser le taxi. Les personnes utilisant le taxi le prennent pour se rendre à des rendez-vous médicaux à 36%.

Le réseau de transport de bus Rémi (pour REseau de Mobilité Interurbaine mis en place par la Région Centre Val de Loire) est également sous utilisé sur le territoire, qu'il s'agisse du transport Rémi Proximité² ou Rémi Mobilité³.

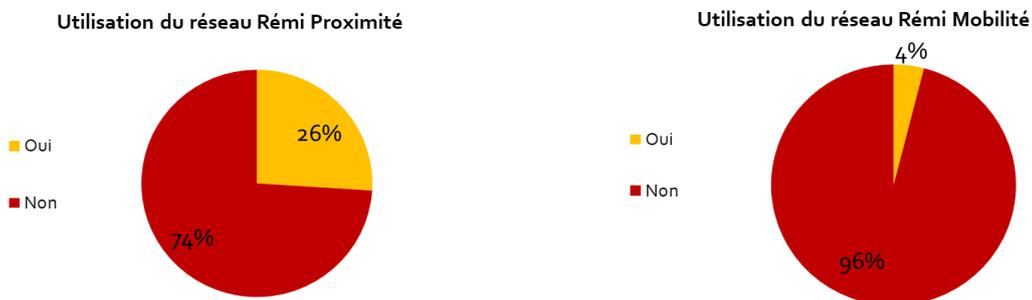
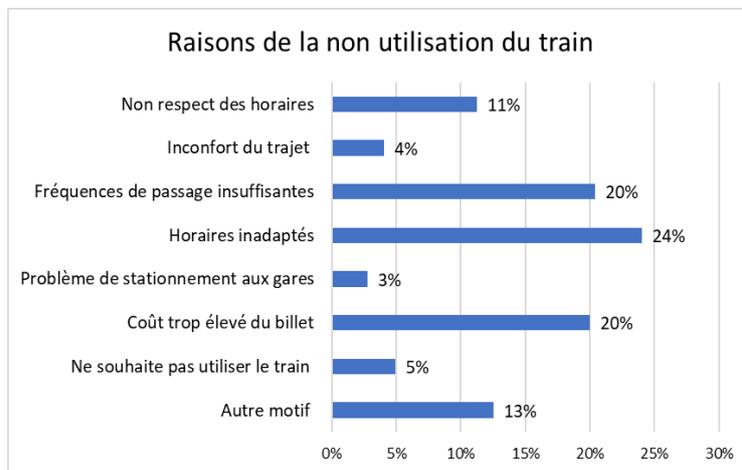


Figure 13 - Utilisation du réseau de transport de bus « Rémi ». Source : questionnaire mobilité à destination de la population du Pays du Giennois.



Enfin, le train est utilisé par 48% des personnes interrogées et dans 64% des cas pour des trajets en direction de Paris.

Les personnes ne l'utilisant pas évoquent les horaires inadaptés, des fréquences de passage insuffisantes et un coût du billet trop élevé.

Figure 14 – Motif de non utilisation du train. Source : questionnaire mobilité à destination de la population du Pays du Giennois.

² Rémi Proximité assure une correspondance avec les lignes régulières Rémi. Les personnes sont prises en charge dans leur commune.

³ Rémi Mobilité est un service à la demande qui emmène les habitants de leur domicile vers la commune principale de leur secteur. Les communes du Loiret, hors agglomération d'Orléans et de Montargis, bénéficient d'un service Rémi Mobilité.

IV- Une méconnaissance de l'offre de transport existante sur le territoire

D'après l'enquête, les questions relatives à la connaissance des réseaux de transports révèlent que la faible utilisation des moyens de transports autre que la voiture personnelle est en partie lié à la méconnaissance de l'offre existante sur le territoire et/ou aux services proposés par les types de transport présents.

Le réseau Rémi

Les entreprises du territoire ont été interrogées sur la connaissance du réseau Rémi : 70% d'entre elles déclarent connaître le réseau Rémi Proximité et 81% déclarent ne pas connaître le réseau Rémi Mobilité.

La majorité des habitants interrogés disent connaître le réseau Rémi Proximité (70%) à l'inverse environ 73% des habitants ne connaissent pas le réseau Rémi Mobilité. Le réseau Rémi Proximité est davantage connu car il prend en charge le transport scolaire. Cet aspect a pour effet d'associer dans les représentations de la population le réseau Rémi et le transport scolaire uniquement. Pour beaucoup le réseau est dédié aux transports scolaires.

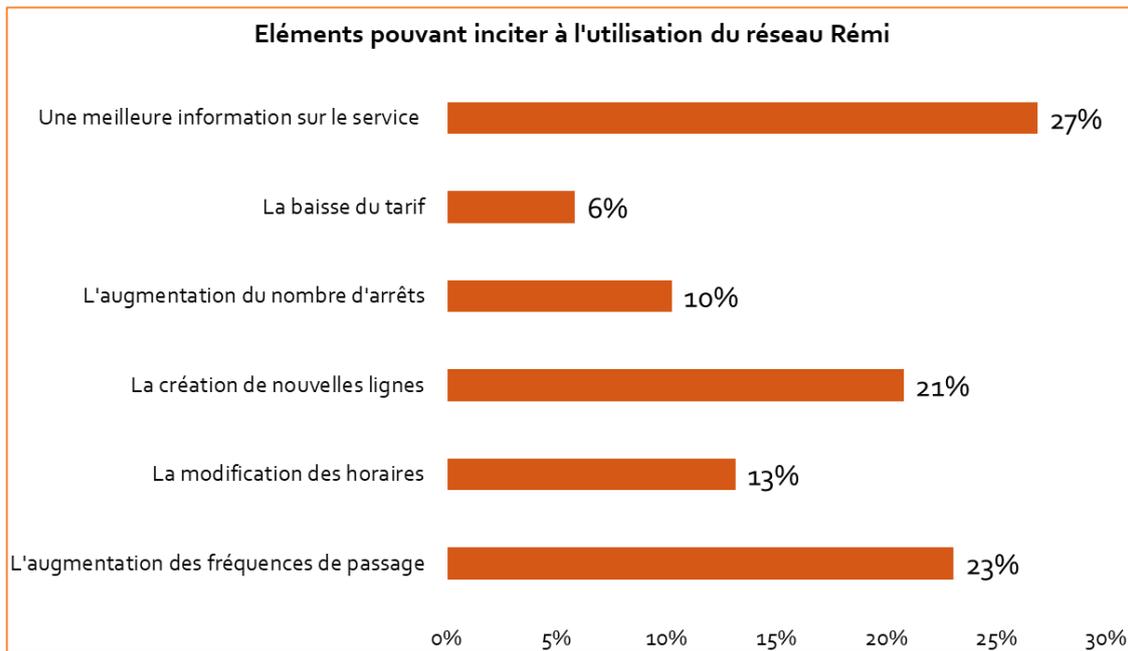


Figure 15 – Éléments permettant de favoriser l'utilisation du réseau de transport Rémi. Source : questionnaire mobilité à destination de la population du Pays du Giennois.

La faible fréquentation du réseau de transport Rémi, si l'on se réfère à l'enquête, est le résultat d'une mauvaise communication auprès des utilisateurs. Les réponses des élus vont dans le sens de ce constat. En effet, environ 61% des élus disent ne pas faire la promotion du réseau Rémi dans leur commune.

Pour ceux qui font la promotion du réseau Rémi, elle est réalisée en majorité à l'aide de flyers et de plaquettes d'information.

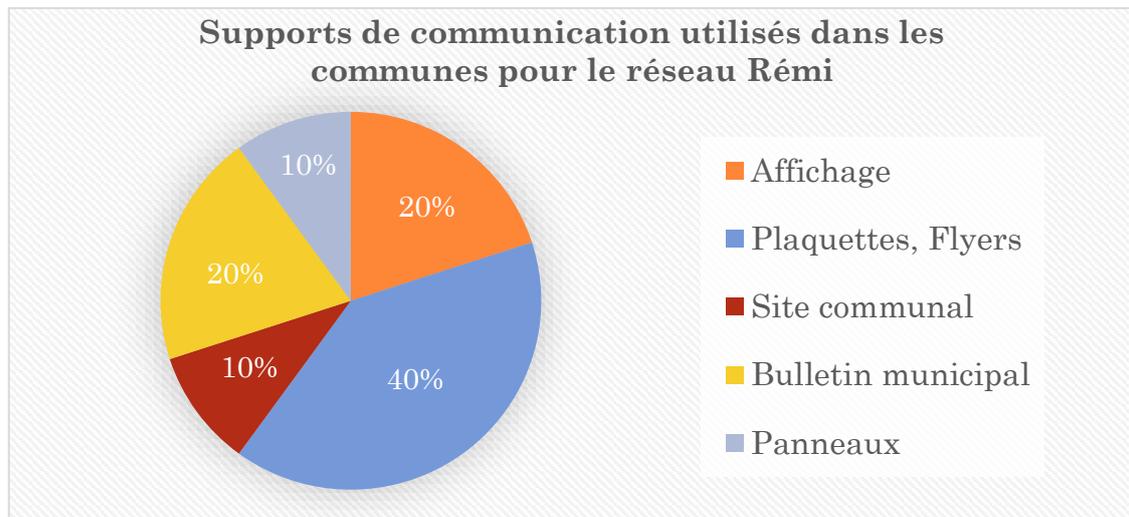


Figure 16 – Communication sur le transport Rémi dans les communes. Source : questionnaire mobilité à destination des élus du Pays du Giennois.

Créer ou faire la promotion d'outils existants au niveau local

Comme évoqué dans la précédente partie, le covoiturage est peu pratiqué par la population du Pays du Giennois.

Si 18% des sondés se disent « pas intéressé par le covoiturage » et 26% « sans avis », environ 20% d'entre eux indiquent qu'ils pourraient pratiquer le covoiturage afin de réduire leur budget lié au transport.

20% estiment que la création d'une plateforme de covoiturage à l'échelle locale les inciterait à utiliser ce mode de transport.

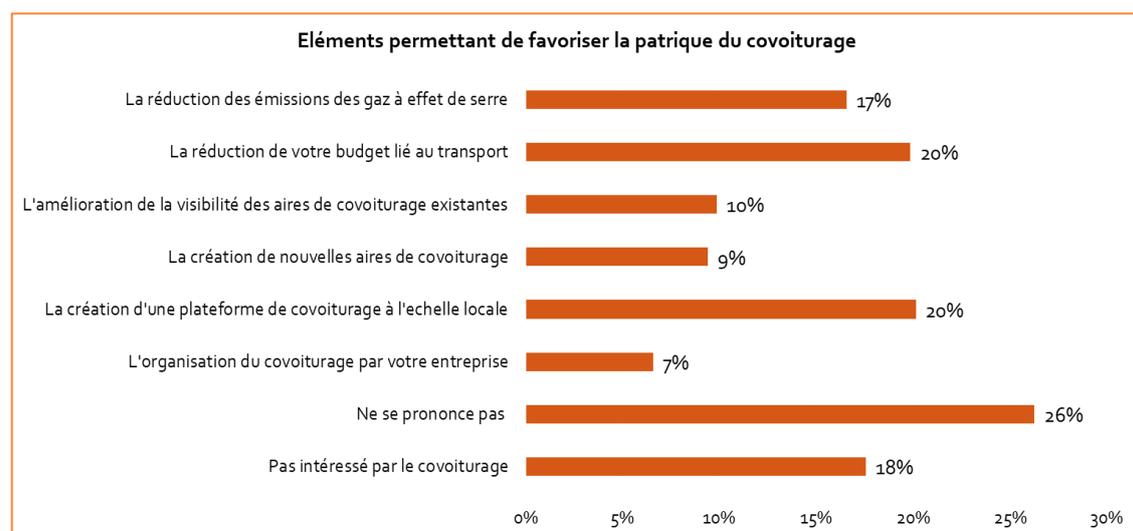


Figure 17 – Éléments permettant de favoriser la pratique du covoiturage. Source : questionnaire mobilité à destination de la population du Pays du Giennois.

Commentaires issus du questionnaire à destination de la population concernant la non utilisation du covoiturage :

- « *Je n'ai pas de connaissances intéressées* ».
- « *Je n'ai pas connaissance d'une organisation du covoiturage dans le village* ».
- « *Pas de personne identifiée travaillant dans la même commune que moi* ».
- « *Le réseau est peu développé localement et je me déplace beaucoup sur de courtes distances* ».

A travers ces commentaires, il apparaît que la communication entre l'offre et la demande est absente ainsi les personnes se déplaçant ne peuvent pas mettre en place des circuits de covoiturage.

Les chefs d'entreprises partagent ce constat et pensent, également, à 40% que la création d'une plateforme de covoiturage à l'échelle locale favoriserait le développement de ce type de transport. Ils suggèrent aussi à 40% la création d'aires de covoiturage sur les communes de résidence des salariés.

Outre le covoiturage, de manière générale, les réponses du questionnaire à destination des habitants insistent sur le manque de communication autour du transport sur le territoire.

Quand la question sur la création d'un service répertoriant les informations sur les modes de transports existants sur le territoire, 87% des personnes interrogées se disent intéressées par ce type de service afin d'identifier les alternatives à la voiture tout en veillant à ne pas recréer un service qui existe déjà.

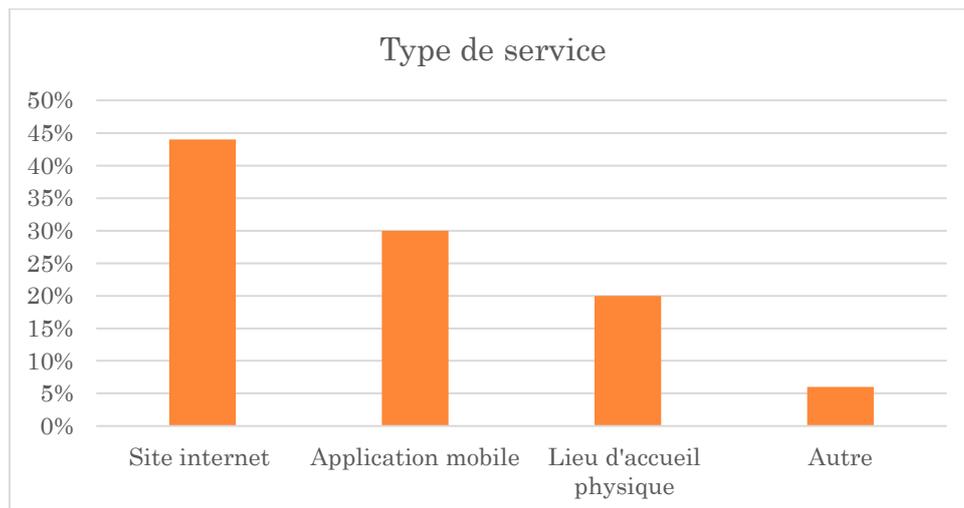


Figure 18 – Type de service permettant de répertorier l'offre de transport disponible sur le territoire du Pays du Giennois. Source : questionnaire mobilité à destination de la population du Pays du Giennois.

V- Développer les transports en commun interterritoriales et extraterritoriales

A la question « êtes- vous satisfait des transports dans le Giennois ? », environ 35% des personnes ayant répondu au questionnaire à destination de la population donnent la note de 2 sur 5 (1 étant la moins bonne note) et environ 31% donnent la note de 1 sur 5.

L'explication de ce résultat et les attentes des personnes interrogées peuvent être classées en deux catégories : les liaisons extraterritoriales⁴ et les liaisons interterritoriales⁵.

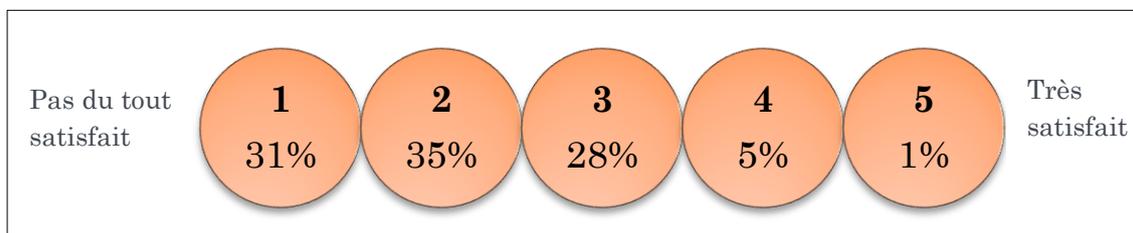


Figure 19 – Notes sur la satisfaction des transports sur le territoire du Pays du Giennois. Source : questionnaire mobilité à destination de la population du Pays du Giennois.

Majoritairement, la population est insatisfaite des moyens de transport qui lui sont proposés.

50% des chefs d'entreprise interrogés déclarent avoir eu des difficultés de recrutement pour des raisons de mobilité.

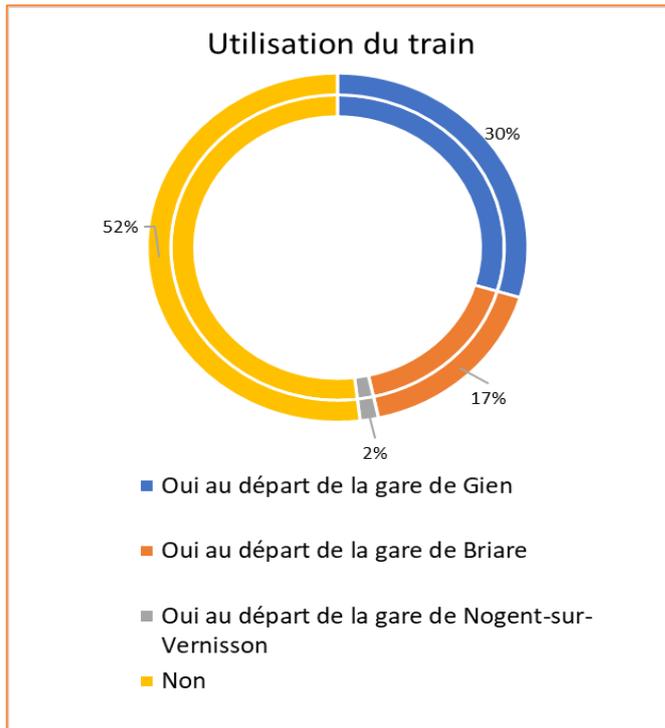
Commentaires issus du questionnaire à destination de la population :

- « Quand on n'a pas de voiture le transport est un problème pour trouver du travail. Il faudrait développer les lignes de bus vers les petits villages avec des horaires adaptés aux heures de travail »

⁴ Liaisons extraterritoriales : liaisons entre le Pays du Giennois et l'extérieur du territoire.

⁵ Liaisons interterritoriales : liaisons à l'intérieur du Pays du Giennois.

Développer et conforter les réseaux de communication extraterritoriales : le train



La ligne ferroviaire reliant Paris à Nevers passe par le territoire du Giennois avec deux arrêts : Gien et Briare. D'après le questionnaire à destination de la population, 48% des sondés déclarent utiliser le train. Ceux ne l'utilisant pas, évoquent à 24% les horaires inadaptés et à 20% des fréquences de passage insuffisantes.

Figure 20 – Utilisation du train. Source : questionnaire mobilité à destination de la population du Pays du Giennois.

Pour 40% des chefs d'entreprise interrogés, l'amélioration de la liaison Gien/Orléans est une priorité, le développement du train pourrait être une des solutions.

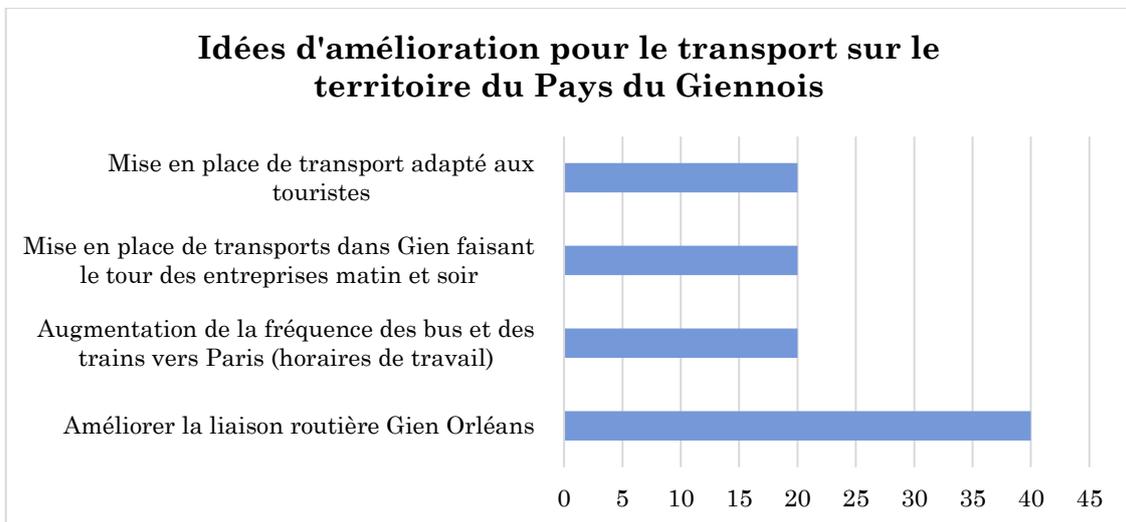


Figure 21 – Proposition d'amélioration en matière de transport (en pourcentage). Source : questionnaire mobilité à destination des chefs d'entreprise du Pays du Giennois.

Par ailleurs, l'aménagement autour des gares de Gien et de Briare est à repenser : l'accueil au guichet, services à proposer aux voyageurs (conciergerie, location de vélos, informations touristiques...), espace de convivialité et lieux de stationnement en accord avec la croissance du trafic.

Le SCOT du Pays du Giennois a identifié la localisation des gares, notamment celle de Gien, comme une faiblesse pour les interactions avec les centres-villes. La connexion des gares aux centres-villes s'avère être un enjeu primordial pour favoriser l'utilisation du train, « le potentiel de ces deux gares, détachées des centres-villes, n'est pas exploité. Elles ne jouent un rôle que très secondaire du point de vue fonctionnel et urbain » SCOT du Pays du Giennois.



Figure 22 – Localisation de la gare de Gien par rapport au centre-ville.

La grande majorité des sondés estime que les lignes de train sont un atout pour le territoire et devraient être développées. La gare de Gien dessert la gare de Nevers qui propose des correspondances vers Dijon, Lyon Perrache, Clermont Ferrand, Tours et Nantes. Cependant, on note un problème d'horaire entre l'arrivée du train

à Nevers et les correspondances vers les autres villes ce qui peut dissuader l'utilisation de ce mode de transport.

Gien – Nevers					
Départ	7h25	10h33	11h25	15h33	19h26
Arrivée	11h02	11h39	15h01	16h40	20h33
Nevers – Lyon Perrache					
Départ	11h04	11h31	14h33	16h03	18h29
Arrivée	14h37	16h44	17h59	19h48	22h28
Nevers – Clermont - Ferrand					
Départ	11h04		15h03	18h03	21h04
Arrivée	12h34		16h33	19h33	22h34
Nevers – Dijon					
Départ	11h31	11h53	15h31	18h29	
Arrivée	13h53	17h31	17h48	20h48	

Figure 23 – Horaires des trains au départ de la gare de Gien et de la gare de Nevers en date du 8 juin 2019. (En jaune : train direct Gien – Nevers)

Si l'on observe les horaires d'arrivées des trains au départ de Gien et les horaires de départ de la gare de Nevers en direction de Lyon, Clermont-Ferrand et Dijon il s'avère que souvent la correspondance n'est pas possible à quelques minutes près ou le temps d'attente entre deux correspondances est long. Cela est surtout vrai pour les trains Gien – Nevers en direct (en jaune dans le tableau).

Commentaires issus du questionnaire à destination de la population concernant le train :

- « Augmenter la fréquence des trains »
- « Rétablir un cadencement de train entre Bonny-sur-Loire, Briare et Gien »
- « Revoir le réseau ferroviaire régional »
- « Réactiver les lignes ferroviaires »

Améliorer la connexion entre les communes du Pays du Giennois

Sur les 31 communes du Pays du Giennois, 23 sont considérées comme faisant partie de l'espace rural. Selon les sondés, il y a peu de connexion entre les communes du territoire. Pourtant comme le montre la carte ci-dessous, les déplacements domicile-travail interterritoriaux, c'est-à-dire sur le Pays du Giennois, sont nombreux.

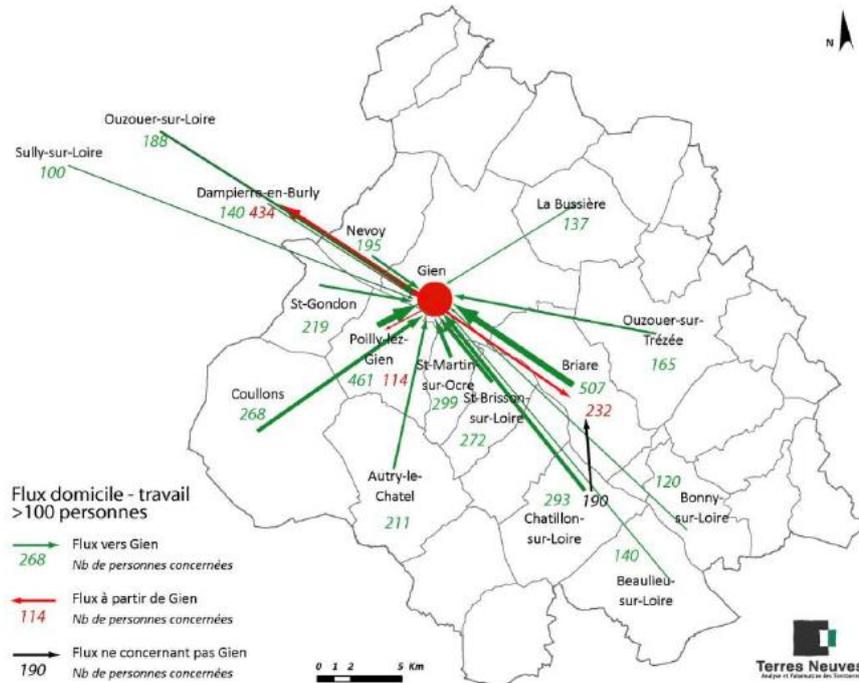


Figure 24 – Flux domicile-travail dans le Pays du Giennois en 2008. Source SCOT du Pays du Giennois.

L'offre de transport en commun n'est pas satisfaisante pour 72% des personnes interrogées n'ayant pas de véhicule personnel (questionnaire à destination de la population).

Les attentes de ces personnes sont regroupées selon les trois points suivants :

- L'amélioration de la desserte des villes voisines de Gien
- L'augmentation de la fréquence des bus
- Le développement des pistes cyclables dans Gien et vers les villes voisines

Concernant les déplacements des adolescents, les principales idées d'amélioration émises par la population sont :

- La création d'un transport urbain à Gien qui va aussi vers les autres communes
- La réouverture de la ligne de train Bonny-sur-Loire / Gien / Orléans

Ces propositions illustrent le manque de liens en termes de transport entre les communes du territoire ce qui ne favorise pas la synergie entre les communes rurales et la commune de Gien.

VI- Le vélo pour le tourisme ou pour les loisirs une question à approfondir

En France, 2% des actifs utilisent leur vélo pour réaliser les trajets domicile-travail (INSEE 2015).

Sur le Pays du Giennois, l'enquête mobilité révèle que 5% des personnes interrogées l'utilisent pour les trajets domicile-travail soit 3 points de plus qu'au niveau national.

Néanmoins l'usage du vélo est davantage privilégié dans le cadre des loisirs que pour les déplacements quotidiens. En effet, d'après le questionnaire à destination de la population 56% des sondés utilisent le vélo dont 67% dans le cadre de leurs loisirs.

Sur les 18 élus ayant répondu, 8 indiquent qu'il n'y a pas d'aménagement pour les touristes à vélos sur leur commune. Parmi ceux indiquant qu'ils disposent d'infrastructures, il s'agit en majorité de pistes cyclables et vélo-route (26,7 %) et de parkings et arceaux à vélo (26,7 %).

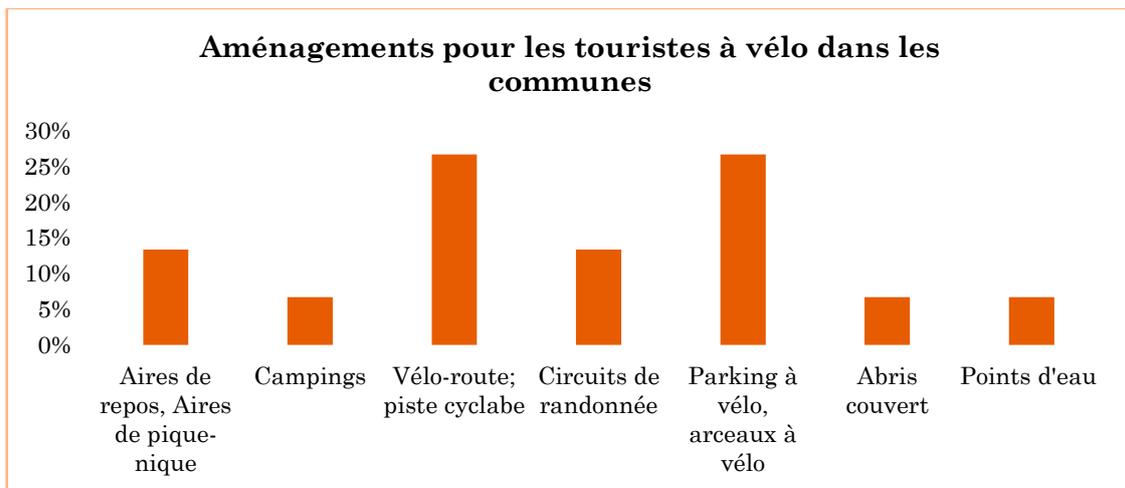


Figure 25 – Types d'aménagements pour les touristes à vélo existants dans les communes. Source : questionnaire mobilité à destination des élus.

Si plus de la moitié des interrogés pratiquent le vélo ceux ne le pratiquant pas indiquent en majorité que les itinéraires ne sont pas assez sécurisés. Les élus interrogés partagent ce constat. Ces résultats concordent avec les chiffres nationaux. D'après la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette, une des mesures les plus demandée pour favoriser l'usage du vélo est « la multiplication des itinéraires cyclables pour plus de sécurité dans les déplacements (51,6 %) ».

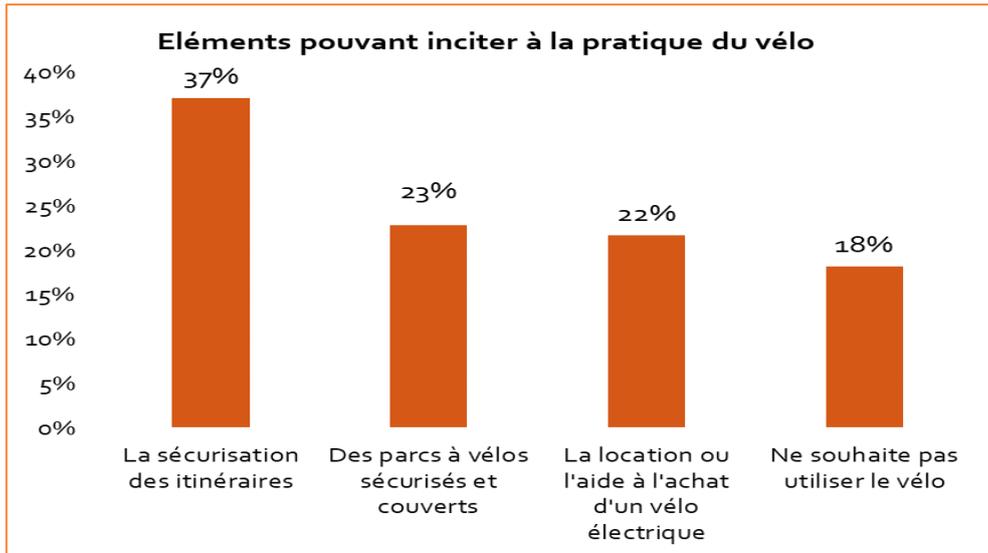


Figure 26 – Éléments pouvant inciter la pratique du vélo. Source : questionnaire mobilité à destination de la population.

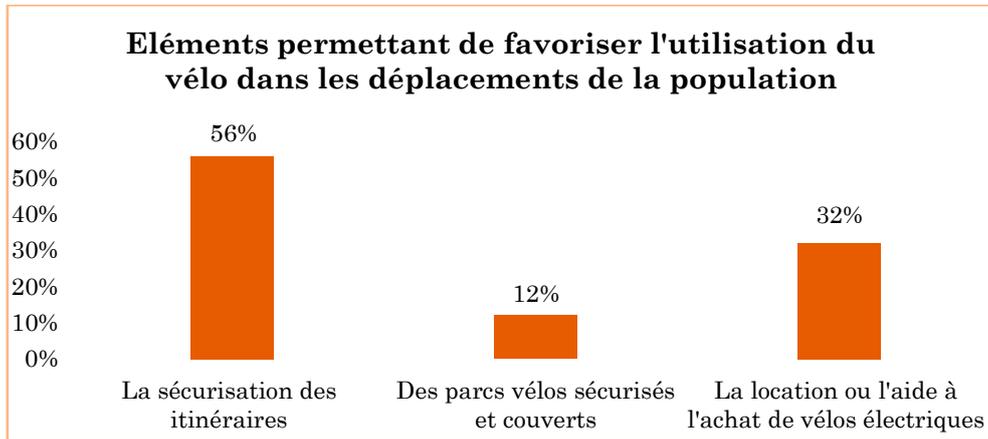


Figure 27 – Éléments pouvant inciter la pratique du vélo. Source : questionnaire mobilité à destination des élus.

Compte tenu des commentaires issus du questionnaire à destination de la population, la pratique du vélo semble intéresser la population mais les aménagements facilitant l'accès à ce mode de transport ne sont pas assez développés sur l'ensemble du territoire.

Commentaires issus du questionnaire à destination de la population concernant le vélo :

- « Faciliter la traversée de La Loire à Gien en utilisant le pont ferré endormi »
- « Donner la priorité au vélo et multiplier les espaces sécurisés pour ce moyen de transport »
- « Créer un système de vélib' et créer des lignes supplémentaires »
- « Créer une piste cyclable entre Gien et Briare sur la rive droite »

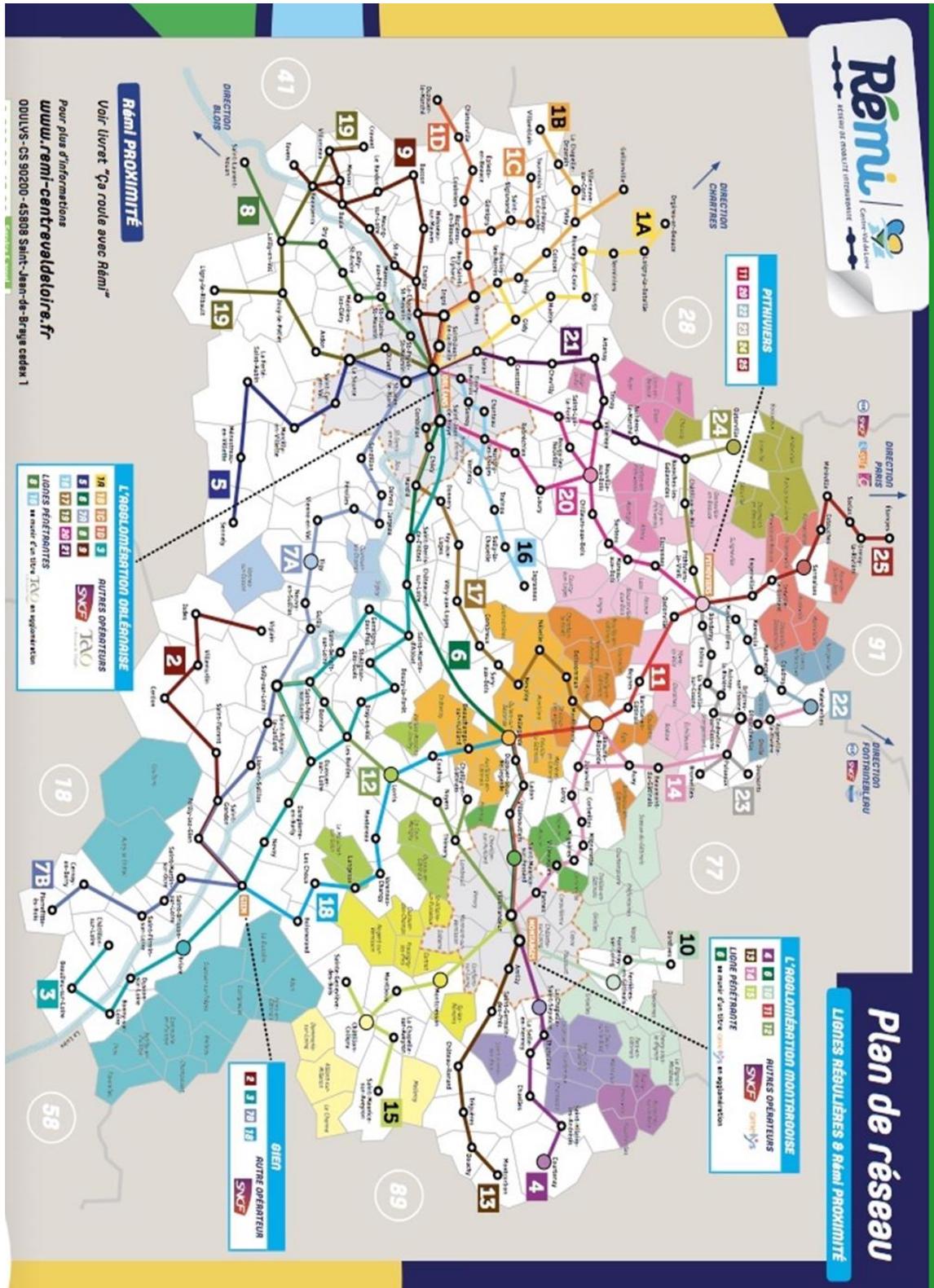
VII- Conclusion

La dispersion de l'habitat, les faibles densités de certaines communes du Pays du Giennois déterminent en partie l'usage sans partage de la voiture personnelle sur le territoire. Pourtant, l'utilisation de la voiture personnelle est de plus en plus contestée.

L'enquête mobilité réalisée par les membres du Conseil de Développement du Pays du Giennois révèle que l'offre de transport ne satisfait pas les besoins de la population, seulement 6% de la population est satisfaite des transports sur le territoire.

Ainsi, les acteurs du territoire du Pays du Giennois doivent proposer des alternatives à la voiture personnelle en veillant à garantir l'accès à tous aux services afin de maintenir la population, d'accueillir de nouveaux habitants et de créer une cohésion entre les communes du territoire. Cette enquête, donne une image du territoire et des pistes de réflexions qui doivent être approfondies. Elle dévoile l'importance du train pour le territoire, le désir de connecter les communes rurales aux pôles de centralité grâce au réseau de bus et au vélo.

Annexes



Annexe 1 – Plan du réseau de bus Rémi. Communes du Pays du Giennois identifiées en bleu ne sont pas desservies par le réseau Rémi.